Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

Ecocert Canada confirme par la présente que :

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

3235, Boul. des Récollets, Trois-Rivières, Quebec, G9A 6M1, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Pour les étapes de production / activités:
PREPARATEUR

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Sébastien Houle

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis,
Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 29 avril 2027
lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration.

Date de la certification initiale : 22 juin 2021

Le dernier audit a eu lieu le 29 juillet 2026

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Abricot dénoyauté	Biologique	X	
> Abricot séché	Biologique	X	
> Abricot	Biologique	X	
> Achillée millefeuilles	Biologique	X	
> Ail en poudre	Biologique	X	
> Ail	Biologique	X	
> Aloe vera	Biologique	X	
> Amande d'avoine complètes "steelcut"	Biologique	X	
> Amande d'avoine concassées	Biologique	X	
> Amande entière crue décortiquée	Biologique	X	
> Amande naturelle tranchée	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Amande rôtie à sec au sel de mer	Biologique	X	
> Amande Tamari sans gluten	Biologique	X	
> Amandes entières crues décortiquées	Biologique	X	
> Amarante	Biologique	X	
> Ananas en dés	Biologique	X	
> Ananas	Biologique	X	
> Aneth	Biologique	X	
> Anis étoilé	Biologique	X	
> Anis graine	Biologique	X	
> Anis	Biologique	X	
> Arachide rotie à sec	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Artichaut	Biologique	X	
> Arugula	Biologique	X	
> Ashwagandha racine en poudre	Biologique	X	
> Ashwagandha racine	Biologique	X	
> Asperge	Biologique	X	
> Assaisonnement italien	Biologique	X	
> Astragale racine	Biologique	X	
> Aubépine fleurs et feuilles	Biologique	X	
> Aubergine	Biologique	X	
> Avocat Hass	Biologique	X	
> Avoine verte tige	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Baie de goji	Biologique	X	
> Baie en gelée sucre réduit vegan	Biologique	X	
> Baies de Goji enrobées de chocolat	Biologique	X	
> Baies de Vitex-Gattilier entières	Biologique	X	
> Banane déshydratée maison	Biologique	X	
> Banane rouge	Biologique	X	
> Banane	Biologique	X	
> Bardane racine en morceau	Biologique	X	
> Barre de chocolat 72% Fleur de sel	Biologique	X	
> Barre de chocolat 72% Framboise	Biologique	X	
> Barre de chocolat 72% Orange	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Barre de chocolat 85%	Biologique	X	
> Barre de chocolat au lait érable	Biologique	X	
> Basilic à germer	Biologique	X	
> Basilic feuille	Biologique	X	
> Basilic sacré feuille	Biologique	X	
> Bette à carde (arc-en-ciel, rouge et jaune)	Biologique	X	
> Bette à carde rouge à germer	Biologique	X	
> Betterave (jaune et rouge)	Biologique	X	
> Betterave à germer	Biologique	X	
> Betterave chioggia	Biologique	X	
> Betterave feuille (jaune et rouge)	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Beurre d'amande	Biologique	X	
> Beurre d'arachides crémeux	Biologique	X	
> Beurre d'arachides croquant	Biologique	X	
> Beurre de noisette crémeux	Biologique	X	
> Beurre de sésame cru - Tahini	Biologique	X	
> Blé à germer	Biologique	X	
> Bleuet séché	Biologique	X	
> Bleuet	Biologique	X	
> Bok Choy à germer	Biologique	X	
> Bok Choy	Biologique	X	
> Bouchée de quinoa croustillant au chocolat noir	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Boulgour fin	Biologique	X	
> Broccolini	Biologique	X	
> Brocoli	Biologique	X	
> Cacao en poudre cru	Biologique	X	
> Café Barista	Biologique	X	
> Café Céleste : Espresso classique	Biologique	X	
> Café Céleste : Femenino	Biologique	X	
> Café Céleste : Mauricienne	Biologique	X	
> Café Fuego	Biologique	X	
> Café Sortilège	Biologique	X	
> Calendule fleur	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Camomille fleur	Biologique	X	
> Camu Camu	Biologique	X	
> Canneberge séchée au jus de pomme	Biologique	X	
> Canneberge	Biologique	X	
> Cannelle bâton	Biologique	X	
> Cannelle de ceylan véritable moulue	Biologique	X	
> Cantaloup	Biologique	X	
> Carambole	Biologique	X	
> Cardamome gousse	Biologique	X	
> Cardamome verte moulue	Biologique	X	
> Carotte multicolor	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Carotte	Biologique	X	
> Carvi graine	Biologique	X	
> Cassis	Biologique	X	
> Cataire feuille et fleur	Biologique	X	
> Cayenne poudre	Biologique	X	
> Céleri	Biologique	X	
> Céleri-rave	Biologique	X	
> Cerise de terre	Biologique	X	
> Cerise	Biologique	X	
> Champignon blanc	Biologique	X	
> Champignon café	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Champignon pleurote noir	Biologique	X	
> Chardon Béni	Biologique	X	
> Chardon Marie graine	Biologique	X	
> Châtaigne	Biologique	X	
> Cherimoya	Biologique	X	
> Chili Flocon	Biologique	X	
> Chou (rouge et vert)	Biologique	X	
> Chou chinois	Biologique	X	
> Chou nappa	Biologique	X	
> Chou savoie	Biologique	X	
> Chou-fleur	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Chou-rave	Biologique	X	
> Choux de Bruxelles	Biologique	X	
> Citron	Biologique	X	
> Clémentine	Biologique	X	
> Clou de girofle entier	Biologique	X	
> Clou girofle poudre	Biologique	X	
> Collard	Biologique	X	
> Concombre anglais	Biologique	X	
> Concombre des champs	Biologique	X	
> Concombre libanais	Biologique	X	
> Coquille légume	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Coriande en graine	Biologique	X	
> Coriandre à germer	Biologique	X	
> Coriandre moulu	Biologique	X	
> Cornichon	Biologique	X	
> Courge butternut	Biologique	X	
> Courge citrouille	Biologique	X	
> Courge spaghetti	Biologique	X	
> Courgette	Biologique	X	
> Couscous de blé entier	Biologique	X	
> Couscous perlé roti (Israélien)	Biologique	X	
> Couscous	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Crème d'avoine	Biologique	X	
> Crème de blé	Biologique	X	
> Crème d'orge	Biologique	X	
> Cresson frisé à germer	Biologique	X	
> Cucamelon	Biologique	X	
> Cumin en poudre	Biologique	X	
> Cumin graine	Biologique	X	
> Curcuma poudre	Biologique	X	
> Curcuma racine	Biologique	X	
> Daikon	Biologique	X	
> Dandelion (rouge et vert)	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Datte deglet nour dénoyauté	Biologique	X	
> Datte Medjool	Biologique	X	
> Datte	Biologique	X	
> Dunes du Sahara (thé vert à la menthe)	Biologique	X	
> Échalote française	Biologique	X	
> Echinacea angustifolia, racine	Biologique	X	
> Éclat Citron-Gingembre - L'éclatante	Biologique	X	
> Edamame	Biologique	X	
> Églantier	Biologique	X	
> Endive	Biologique	X	
> Épeautre décortiquée	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Épice à marinade	Biologique	X	
> Épice couscous	Biologique	X	
> Épice grillade	Biologique	X	
> Épice spaghetti	Biologique	X	
> Épices à poisson	Biologique	X	
> Épices Cajun	Biologique	X	
> Épices Grecques	Biologique	X	
> Épices Marocaines	Biologique	X	
> Epinard	Biologique	X	
> Escarole (Chicorée scarole)	Biologique	X	
> Estragon	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Farine (poudre) d'amande	Biologique	X	
> Farine à pizza Tipo 00	Biologique	X	
> Farine blanche non blanchie (à pain et tout usage)	Biologique	X	
> Farine blanche non blanchie- tout usage	Biologique	X	
> Farine d'avoine	Biologique	X	
> Farine de blé à pain tamisée	Biologique	X	
> Farine de blé entier (à pain et tout usage)	Biologique	X	
> Farine de blé entier à pâtisserie	Biologique	X	
> Farine de blé intégrale à pain	Biologique	X	
> Farine de kamut entière	Biologique	X	
> Farine de noix de coco	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Farine de petit épeautre entière	Biologique	X	
> Farine de pois chiche	Biologique	X	
> Farine de pois jaune	Biologique	X	
> Farine de quinoa blanc	Biologique	X	
> Farine de riz brun	Biologique	X	
> Farine de seigle	Biologique	X	
> Farine de Sorgho	Biologique	X	
> Farine d'épeautre entière	Biologique	X	
> Farine d'épeautre intégrale	Biologique	X	
> Farine entière de sarrasin	Biologique	X	
> Farine mixte "Multi-Farine"	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Farine soya	Biologique	X	
> Fécule de Maïs	Biologique	X	
> Fécule de pomme de terre	Biologique	X	
> Fécule de Tapioca	Biologique	X	
> Fécule/poudre de marante	Biologique	X	
> Fenouil à germer	Biologique	X	
> Fenouil entier épice	Biologique	X	
> Fenouil	Biologique	X	
> Fenugrec à germer	Biologique	X	
> Feuille de cactus	Biologique	X	
> Fève Adzuki	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Fève croquante à germer	Biologique	X	
> Fève de soya	Biologique	X	
> Fève fava	Biologique	X	
> Fève français	Biologique	X	
> Fève germée	Biologique	X	
> Fève gourgane	Biologique	X	
> Fève mung à germer	Biologique	X	
> Figue	Biologique	X	
> Fleur d'ail	Biologique	X	
> Flocon (gruau) avoine rapide sans gluten	Biologique	X	
> Flocon (gruau) avoine rapide	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Flocon (gruau) d'avoine	Biologique	X	
> Flocon (gruau) de kamut	Biologique	X	
> Flocon avoine gros	Biologique	X	
> Flocon d'avoine nue cru	Biologique	X	
> Flocon de quinoa blanc	Biologique	X	
> Flocon d'épeautre	Biologique	X	
> Fraise lyophilisée	Biologique	X	
> Fraise	Biologique	X	
> Framboise lyophilisée	Biologique	X	
> Framboise	Biologique	X	
> Framboisier	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Fruit de la passion	Biologique	X	
> Fruit de moine granulé (70%) avec érythritol (30%)	Biologique	X	
> Fruit du dragon	Biologique	X	
> Fruit du Jacquier	Biologique	X	
> Fusilli blé blanc	Biologique	X	
> Garam Masala	Biologique	X	
> Germination de haricot Mung	Biologique	X	
> Germination de luzerne	Biologique	X	
> Gingembre confit en cube	Biologique	X	
> Gingembre en cube	Biologique	X	
> Gingembre poudre	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Gingembre racine	Biologique	X	
> Gotu kola feuilles et tiges	Biologique	X	
> Goyave	Biologique	X	
> Graine de cacao crue	Biologique	X	
> Graine de chanvre décortiquée	Biologique	X	
> Graine de chia noire	Biologique	X	
> Graine de citrouille Européenne	Biologique	X	
> Graine de citrouille	Biologique	X	
> Graine de lin brun moulu	Biologique	X	
> Graine de lin brune	Biologique	X	
> Graine de lin dorée	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Graine de pavot noire	Biologique	X	
> Graine de sésame décortiquée	Biologique	X	
> Graine de sésame noir	Biologique	X	
> Graine de tournesol décortiquée crue	Biologique	X	
> Grains de Farro	Biologique	X	
> Grande camomille	Biologique	X	
> Granola aphrodisiaque	Biologique	X	
> Granola chocolatier	Biologique	X	
> Granola citrouille et lin	Biologique	X	
> Granola divin	Biologique	X	
> Granola euphorique	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Granola vitalité	Biologique	X	
> Grenade	Biologique	X	
> Grenadille	Biologique	X	
> Groseille	Biologique	X	
> Gruau d'avoine	Biologique	X	
> Gruau de sarrasin	Biologique	X	
> Guimauve racine en morceau	Biologique	X	
> Haricot à l'oeil noir	Biologique	X	
> Haricot blanc Navy	Biologique	X	
> Haricot jaune	Biologique	X	
> Haricot noir	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Haricot rouge	Biologique	X	
> Haricot vert	Biologique	X	
> Herbes - Actée grappes noires	Biologique	X	
> Herbes - Bacopa	Biologique	X	
> Herbes - Basilic	Biologique	X	
> Herbes - Bourdaine	Biologique	X	
> Herbes - Busserole	Biologique	X	
> Herbes - Ciboulette	Biologique	X	
> Herbes - Citron écorce	Biologique	X	
> Herbes - Coriandre	Biologique	X	
> Herbes - Éleuthero	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Herbes - Estragon	Biologique	X	
> Herbes - Euphraise	Biologique	X	
> Herbes - Génévrier	Biologique	X	
> Herbes - Gentiane	Biologique	X	
> Herbes - Hydraste	Biologique	X	
> Herbes - Macis	Biologique	X	
> Herbes - Menthe	Biologique	X	
> Herbes - Mouron	Biologique	X	
> Herbes - Noyer noir	Biologique	X	
> Herbes - Origan	Biologique	X	
> Herbes - Oseille	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Herbes - Passiflore	Biologique	X	
> Herbes - Patience	Biologique	X	
> Herbes - Persil	Biologique	X	
> Herbes - Plantain	Biologique	X	
> Herbes - Romarin	Biologique	X	
> Herbes - Saule blanc	Biologique	X	
> Herbes - Schisandra	Biologique	X	
> Herbes - Shatavari	Biologique	X	
> Herbes - Thym	Biologique	X	
> Herbes de Provence	Biologique	X	
> Hibiscus	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Huile de canola	Biologique	X	
> Huile de sésame grillée	Biologique	X	
> Huile de tournesol oleique	Biologique	X	
> Huile d'olive de type cuisson - Délicate	Biologique	X	
> Huile d'olive extra-vierge	Biologique	X	
> Jicama	Biologique	X	
> Jujube ourson en gelée fruitée	Biologique	X	
> Kaki	Biologique	X	
> Kale noir	Biologique	X	
> Kale rouge	Biologique	X	
> Kale vert à germer	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Kale vert	Biologique	X	
> Kiwi	Biologique	X	
> Kombucha boost énergie	Biologique	X	
> Kombucha digestif	Biologique	X	
> Kombucha flamboyant	Biologique	X	
> Kombucha L'Authentique ''sans sucre''	Biologique	X	
> Kombucha remontant	Biologique	X	
> Kombucha vitalité | framboise-menthe et astragale	Biologique	X	
> Lait de coco en poudre	Biologique	X	
> Laitue boston rouge	Biologique	X	
> Laitue boston verte	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Laitue frisée rouge	Biologique	X	
> Laitue frisée verte	Biologique	X	
> Laitue iceberg	Biologique	X	
> Laitue mesclun	Biologique	X	
> Laitue romaine	Biologique	X	
> Laitue sucrine rouge	Biologique	X	
> Laitue	Biologique	X	
> Laurier (feuille)	Biologique	X	
> Lavande fleur	Biologique	X	
> Lentille Française	Biologique	X	
> Lentille noire béluga	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Lentille rouge (corail)	Biologique	X	
> Lentille verte	Biologique	X	
> Lime - Limette	Biologique	X	
> Litchi	Biologique	X	
> Lucuma en poudre	Biologique	X	
> Luzerne à germer	Biologique	X	
> Maca en poudre	Biologique	X	
> Macaroni blé blanc	Biologique	X	
> Macaroni de kamut	Biologique	X	
> Macaroni d'épeautre	Biologique	X	
> Macaroni légume	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Macaroni rouge & blanc quinoa	Biologique	X	
> Maïs à éclater (jaune /rouge)	Biologique	X	
> Maïs	Biologique	X	
> Mandarine	Biologique	X	
> Mangoustan	Biologique	X	
> Mangue séchée	Biologique	X	
> Mangue	Biologique	X	
> Marjolaine	Biologique	X	
> Matcha Yume (grade cérémonial)	Biologique	X	
> Mélange à crêpes et gaufres	Biologique	X	
> Melange à soupe ensoleillé	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Mélange brocoli brassica	Biologique	X	
> Mélange de noix Andalousie	Biologique	X	
> Mélange de noix BOOST de protéine	Biologique	X	
> Mélange pour sauce brune végétarienne	Biologique	X	
> Mélange salade à germer	Biologique	X	
> Mélisse feuille	Biologique	X	
> Melon à chair orange	Biologique	X	
> Melon canari	Biologique	X	
> Melon d'eau	Biologique	X	
> Melon Galia	Biologique	X	
> Melon Miel	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Melon santa claus	Biologique	X	
> Menthe douce	Biologique	X	
> Menthe poivrée	Biologique	X	
> Mesquite en poudre	Biologique	X	
> Millepertuis	Biologique	X	
> Millet décortiqué	Biologique	X	
> Minneola tangelo	Biologique	X	
> Mix 9 grains concassés	Biologique	X	
> Mix bonbons surs en gelee (vegan)	Biologique	X	
> Molène	Biologique	X	
> Moutarde feuille	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Moutarde jaune moulu	Biologique	X	
> Moutarde Mizuna à germer	Biologique	X	
> Mûre blanche	Biologique	X	
> Mûre	Biologique	X	
> Muscade entière	Biologique	X	
> Muscade moulue	Biologique	X	
> Navets	Biologique	X	
> Nectarine	Biologique	X	
> Noisette entière crue	Biologique	X	
> Noix de cajou crue entière	Biologique	X	
> Noix de cajou en morceau	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Noix de cajou grillées au chocolat au lait équitable	Biologique	X	
> Noix de cajou grillées au chocolat noir équitable	Biologique	X	
> Noix de cajou rôti à sec au sel de mer	Biologique	X	
> Noix de cajou rôti à sec	Biologique	X	
> Noix de coco râpée non sucré	Biologique	X	
> Noix de coco tranchée grillée	Biologique	X	
> Noix de coco	Biologique	X	
> Noix de grenoble	Biologique	X	
> Noix de pin	Biologique	X	
> Noix du Brésil crue	Biologique	X	
> Noix tigrée décortiquée	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Oignon à germer	Biologique	X	
> Oignon flocon	Biologique	X	
> Oignon jaune	Biologique	X	
> Oignon rouge	Biologique	X	
> Oignon vert	Biologique	X	
> Oignons verts déshydratés	Biologique	X	
> Okra	Biologique	X	
> Orange cara cara	Biologique	X	
> Orange navel	Biologique	X	
> Orange pelure	Biologique	X	
> Orange Valencia	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Orge mondé	Biologique	X	
> Orge mondée à soupe	Biologique	X	
> Orge perlé	Biologique	X	
> Origan feuille	Biologique	X	
> Orme rouge	Biologique	X	
> Ortie	Biologique	X	
> Orzo blanc	Biologique	X	
> Pacane crue	Biologique	X	
> Pak choi	Biologique	X	
> Pamplemousse	Biologique	X	
> Panais	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Papaye tranchée	Biologique	X	
> Papaye	Biologique	X	
> Paprika fumé	Biologique	X	
> Paprika	Biologique	X	
> Pastille chocolat noir 70%	Biologique	X	
> Pastille de beurre de cacao	Biologique	X	
> Pastille de chocolat au lait 37%	Biologique	X	
> Pastille de chocolat blanc 35% (équitable)	Biologique	X	
> Patate douce japonaise	Biologique	X	
> Patate douce Jewel	Biologique	X	
> Patate douce rouge	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pâte de cacao de grade cérémonial (Cacao sacré)	Biologique	X	
> Pêche (Californie)	Biologique	X	
> Penne rigate sans gluten de maïs et riz	Biologique	X	
> Penne rigate	Biologique	X	
> Pepite chocolat 70% grosses	Biologique	X	
> Pepite de chocolat noir mini 70%	Biologique	X	
> Pépites chocolat véganes 70% grosses	Biologique	X	
> Persil feuille (sec)	Biologique	X	
> Piment de Jamaique (quatre-épices)	Biologique	X	
> Piment habanero	Biologique	X	
> Piment jalapeno	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Piment jaune	Biologique	X	
> Piment mini sweet	Biologique	X	
> Piment orange	Biologique	X	
> Piment rouge	Biologique	X	
> Piment vert	Biologique	X	
> Pissenlit racine	Biologique	X	
> Pistache entière cues	Biologique	X	
> Pistache rôtie salée	Biologique	X	
> Pitaya	Biologique	X	
> Poire anjou vert et rouge	Biologique	X	
> Poire asiatique	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Poire Bartlett vert et rouge	Biologique	X	
> Poire bosc	Biologique	X	
> Poire déshydratée maison	Biologique	X	
> Poireaux	Biologique	X	
> Pois à soupe	Biologique	X	
> Pois chiche	Biologique	X	
> Pois entier à germer	Biologique	X	
> Pois jaune fendu	Biologique	X	
> Pois jaune	Biologique	X	
> Pois mange-tout	Biologique	X	
> Pois Oregon géants à germer	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pois sucré à germer	Biologique	X	
> Pois sucré	Biologique	X	
> Pois vert cassé	Biologique	X	
> Poivre noir en grain	Biologique	X	
> Poivre noir moulu	Biologique	X	
> Poivre rose en grains	Biologique	X	
> Poivron jaune	Biologique	X	
> Poivron orange	Biologique	X	
> Poivron rouge	Biologique	X	
> Poivron vert	Biologique	X	
> Pomelo	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pomme braeburn	Biologique	X	
> Pomme cameo	Biologique	X	
> Pomme cortland	Biologique	X	
> Pomme de terre blanche	Biologique	X	
> Pomme de terre jaune	Biologique	X	
> Pomme de terre rouge	Biologique	X	
> Pomme de terre russet	Biologique	X	
> Pomme déshydratée maison	Biologique	X	
> Pomme Empire	Biologique	X	
> Pomme fuji	Biologique	X	
> Pomme Honeycrisp	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pomme Jaune délicieuse / golden	Biologique	X	
> Pomme jonagold	Biologique	X	
> Pomme mcintosh	Biologique	X	
> Pomme Paulared	Biologique	X	
> Pomme pinata	Biologique	X	
> Pomme pink lady	Biologique	X	
> Pomme Pinova	Biologique	X	
> Pomme red	Biologique	X	
> Pomme rouge Délicieuse	Biologique	X	
> Pomme royal gala	Biologique	X	
> Pomme smith	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pomme spartan	Biologique	X	
> Pomme Sunrise	Biologique	X	
> Poudre d'amla	Biologique	X	
> Poudre de betterave	Biologique	X	
> Poudre de caroube	Biologique	X	
> Poudre de chili	Biologique	X	
> Poudre de datte	Biologique	X	
> Poudre de fruit du dragon	Biologique	X	
> Poudre de Moringa	Biologique	X	
> Poudre d'oignon	Biologique	X	
> Prele des champs	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Protéine de Pois et de fèves texturé (PVT) - Gros	Biologique	X	
> Protéine de Pois et de fèves texturé (PVT) - Petit	Biologique	X	
> Protéine de Pois et de fèves texturé (PVT) mini morceaux	Biologique	X	
> Protéine de soya texturé (PVT) gros morceaux	Biologique	X	
> Protéine de soya texturé (PVT) mini morceaux	Biologique	X	
> Protéine de soya texturé (PVT)	Biologique	X	
> Protéine végétale texturée (PVT) émiettée	Biologique	X	
> Prune	Biologique	X	
> Pruneau dénoyauté	Biologique	X	
> Psyllium	Biologique	X	
> Quinoa mélangé 3 couleurs	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Quinoa rouge	Biologique	X	
> Quinoa royal blanc	Biologique	X	
> Quinoa soufflé	Biologique	X	
> Rabiole	Biologique	X	
> Radicchio	Biologique	X	
> Radis daikon à germer	Biologique	X	
> Radis melon d'eau	Biologique	X	
> Radis, Triton à germer	Biologique	X	
> Radis	Biologique	X	
> Raifort	Biologique	X	
> Raisin (Ontario)	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Raisin noir	Biologique	X	
> Raisin rouge	Biologique	X	
> Raisin sec sultana	Biologique	X	
> Raisin sec Thompson	Biologique	X	
> Raisin vert	Biologique	X	
> Ramboutan	Biologique	X	
> Rapini à germer	Biologique	X	
> Rapini	Biologique	X	
> Réglisse morceaux	Biologique	X	
> Rehausseur sandwich à germer	Biologique	X	
> Reine des prés feuille	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Reishi	Biologique	X	
> Rhubarbe	Biologique	X	
> Riz au jasmin blanc	Biologique	X	
> Riz basmati blanc	Biologique	X	
> Riz basmati brun	Biologique	X	
> Riz blanc à grain long	Biologique	X	
> Riz blanc arborio	Biologique	X	
> Riz blanc court (sushi)	Biologique	X	
> Riz brun à grain long	Biologique	X	
> Riz brun court	Biologique	X	
> Riz croustillant	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Riz jasmin blanc	Biologique	X	
> Riz sauvage Canadien	Biologique	X	
> Rooibos - Chai	Biologique	X	
> Rooibos nature (Wupperthal)	Biologique	X	
> Roquette	Biologique	X	
> Rose pétale	Biologique	X	
> Roue de reglisse	Biologique	X	
> Rutabaga	Biologique	X	
> Sarrasin en écale à germer	Biologique	X	
> Sarrasin entier blanc	Biologique	X	
> Sarriette séchée	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Sauge	Biologique	X	
> Scutellaire	Biologique	X	
> Sel à frotter pour BBQ	Biologique	X	
> Semoule de maïs	Biologique	X	
> Sirop d'érable Foncé	Biologique	X	
> Soya rôti non salé	Biologique	X	
> Spaghetti sans gluten	Biologique	X	
> Spaghetti	Biologique	X	
> Spiruline en poudre	Biologique	X	
> Stevia en poudre	Biologique	X	
> Sucre complet Panela	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Sucre de canne complet non raffiné	Biologique	X	
> Sucre de canne équitable	Biologique	X	
> Sucre de coconut	Biologique	X	
> Sucre Demerara	Biologique	X	
> Sucre d'érable fin granulé	Biologique	X	
> Sumac	Biologique	X	
> Sureau baie	Biologique	X	
> Tamari	Biologique	X	
> Tangerine	Biologique	X	
> Tête de violon	Biologique	X	
> Thé noir - Assam breakfast (banaspaty)	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Thé noir - Chai Camellia	Biologique	X	
> Thé noir - Earl Grey	Biologique	X	
> Thé noir - Jin Hou	Biologique	X	
> Thé noir - Rwanda Rukeri	Biologique	X	
> Thé noir Chai Célébration	Biologique	X	
> Thé vert - Bancha	Biologique	X	
> Thé vert - Earl Grey	Biologique	X	
> Thé vert - Genmaicha	Biologique	X	
> Thé vert - Gunpowder	Biologique	X	
> Thé vert - Gyokuro shizuoka	Biologique	X	
> Thé vert - La route du jasmin	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Thé vert - Perle du dragon	Biologique	X	
> Thé vert - Sencha Nagashima	Biologique	X	
> Thé vert - Vacances à Fidji	Biologique	X	
> Thé Vert Matcha	Biologique	X	
> Thé wulong - Bai Hao Jingmai	Biologique	X	
> Tilleul fleur et bractée	Biologique	X	
> Tisane - La Sublime (camomille, citronnelle et rose)	Biologique	X	
> Tisane Le Secret du bonheur	Biologique	X	
> Tomate cerise	Biologique	X	
> Tomate séchée tranchée	Biologique	X	
> Tomate	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Tomatillo	Biologique	X	
> Topinambour	Biologique	X	
> Tournesol en écale à germer	Biologique	X	
> Trèfle rouge (fleur/feuille)	Biologique	X	
> Trèfle rouge à germer	Biologique	X	
> Valériane racine	Biologique	X	
> Verge d'Or	Biologique	X	
> Verveine citronnée	Biologique	X	
> Verveine des Indes	Biologique	X	
> Vinaigre balsamique régulier	Biologique	X	
> Vinaigre de cidre	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Santé en Vrac**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Vinaigre de kombucha	Biologique	X	
> Vinaigre de riz	Biologique	X	
> Yerba mate original	Biologique	X	

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-216736-Z-426817-2026

LES ALIMENTS DE SANTÉ EN VRAC INC.

Régime Bio Canada (COR) *
Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Site(s) couvert(s) :

> 3235, Boul. des Récollets, Trois-Rivières, Quebec, G9A 6M1, CANADA

Certificat délivré le 28 octobre 2026

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé